

Note synthétique de présentation du budget du CCAS « Exercice 2019 »

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget du CCAS est mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent son adoption. Il est déposé et consultable au CCAS, en s'adressant à l'accueil de la mairie.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'exercice 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

Chapitres		Budgétisé
011	Charges à caractère général	16 276,00 €
012	Charges de personnel	111 853,19 €
022	Dépenses imprévues	212,98 €
042	Opérations d'ordre entre section	2 769,82 €
65	Autres charges de gestion courante	3 060,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		134 171,99 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de 134 171,99 €

RECETTES :

Chapitres		Budgétisé
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 631,99 €
70	Produits des services	3 500,00 €
74	Dotations et participations	119 825,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 215,00 €
77	Dotations et participations	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		134 171,99 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 134 171,99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

Chapitres		Budgétisé
	Opérations d'équipement de l'exercice	21 700,00 €
020	Dépenses imprévues	524,34 €
TOTAL DES DÉPENSES		22 224,34 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de 22 224,34 €

RECETTES :

Chapitres		Budgétisé
001	Solde d'exécution positif reporté	19 178,29 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	226,23 €
024	Produits des cessions	50,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 769,82 €
TOTAL DES RECETTES		22 224,34 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de 22 224,34 €